



Toulouse le 11 décembre 2020

Objet : Actualités Sociales

Le Figaro 7 décembre 2020 : Faute d'accord les négociations sur la Santé au Travail reprennent ce lundi.

La réforme des retraites, jugée prioritaire le 29 novembre dernier par le Ministre de l'Economie Bruno Lemaire pour rembourser la dette du COVID « n'est pas abordable en terme de mesures à prendre avant 2022 », a jugé Laurent Bergé sur BFMTV.

Le Monde 4 novembre 2020 : Les résidents EHPAD représentent 44% des morts du COVID 19 – 22 000 personnes qui étaient hébergées dans ce type d'établissement sont mortes depuis le début de la crise sanitaire.

DREES décembre 2020 En 2019, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 11,5 ans pour les femmes et de 10,4 ans pour les hommes.

Journal Officiel – ASAP : La loi n° 2020 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'Action Publique est publiée. Elle permettra de :

- . simplifier la fourniture du justificatif de domicile pour obtenir des papiers d'identité, le permis de conduire et un certificat d'immatriculation
- . autoriser l'inscription en ligne à l'examen du permis de conduire
- . faciliter l'ouverture et la gestion du livret d'épargne populaire
- . accélérer la procédure administrative d'expulsion en cas d'occupation illicite
- . étendre la durée de la réserve citoyenne
- . permettre l'utilisation des chèques énergie dans les EHPA
- . faciliter le développement de l'intéressement en entreprise.

Le Figaro 11 décembre 2020 : Emmanuel Macron n'entend pas relancer la réforme qui instaure un système universel avant la fin de la crise sanitaire. Dans son dernier rapport, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) estime qu'à cause de la crise sanitaire, le déficit de l'Assurance Retraite devrait atteindre 23,5 milliards en 2020, sans espoir de retour à l'équilibre avant 2070. Dans cette hypothèse, les 67 milliards de l'AGIRC-ARRCO sont clairement dans la ligne de mire de l'Etat.

Selon Jean Claude Mailly, ancien secrétaire général de Force Ouvrière, la loi organique votée le 5 mars prévoit d'intégrer toutes les retraites complémentaires dans le PLFSS. « L'AGIRC-L'ARRCO ne s'occupera plus de prélèvement, c'est la fin de l'autonomie de gestion des caisses du privé et une preuve supplémentaire de l'absence de confiance de l'exécutif dans les partenaires sociaux ». La fusion des caisses pourrait, selon lui, intervenir avant la fin du quinquennat, car au-delà des considérations strictement budgétaires.

Pour Eric Verhaeghe, fondateur du blog libéral, Le Courrier des stratèges, c'est un « hold-up » légal qui se prépare. Il prédit « une loi visant officiellement à « simplifier » la réforme des retraites au printemps », pour rentrer dans les clous du plan de relance européen.

Carole Grand Jean, députée LREM de Meurthe et Moselle, co-auteur avec Charlotte Lecocq de la proposition de loi de réforme sur la Santé au Travail annonce que cette proposition sera déposée en fin de semaine prochaine pour être présentée au bureau de l'Assemblée début janvier 2021.

Actu EL RH 11 décembre 2020 : Le décret du 9 décembre 2020 organise, à compter du 1^{er} avril 2021, l'intégration des DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) dans de nouvelles entités appelées DREETS (Directions Régionales, de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), qui intègrent également les services chargés de la cohésion sociale. Au niveau départemental, les nouvelles DDETS (Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) intègrent les unités départementales des DIRECCTE. Si les DREETS sont placées sous l'autorité du Préfet de Région, les missions de l'Inspection du Travail sont placées sous la responsabilité de la Direction Générale du Travail (DGT).